Règlement de maison SottoSopra

Table des matières

1 Généralités
2 Bruit
3 Sécurité
4 Ascenseur
5 Garderie
6 Nettoyage du studio et des locaux communs
7 Assurance
8. Véhicules et jouets d'enfants
9 Animaux domestiques
10 Modifications de la chose louée

Règlement de maison SottoSopra

La vie en commun dans l'immeuble d'habitation SottoSopra nécessite des règles et un respect mutuel. Ce règlement de maison règle la vie commune des locataires et de leurs enfants. Il contient des droits ainsi que des devoirs et fait partie intégrante du contrat de location.

1 Généralités

Tant dans le studio que dans les locaux communs, on veillera à l'ordre et à la propreté.
On observera en particulier les règles suivantes :

- Les entrées de la maison et du jardin, les escaliers et les corridors considérés comme sortie de secours, doivent rester dégagés. Il est interdit de déposer des objets dans l'escalier
- Aucun montage (parabole, drapeau, signalisation, etc.) n'est autorisé dans les locaux communs et sur la façade. De telles installations ne peuvent être effectuées qu'avec l'approbation écrite de la direction
- Il est INTERDIT DE FUMER dans tous les locaux et sur le terrain appartenant à la fondation
- Les dégâts à la maison, resp. au studio seront immédiatement signalés à la direction
- Le studio sera aéré régulièrement
- Le panneau d'affichage dans le couloir fournit des informations sur les personnes responsables de la maison, les rendez-vous des femmes, les pompiers, etc.

2 Bruit

Le repos nocturne a lieu de 22h00 à 06h00. Pendant cette période, on fera particulièrement preuve de respect envers les autres locataires. Les discussions et les activités bruyantes, comme par exemple passer l'aspirateur, sont interdites. La radio, les installations stéréo et la télévision seront mis en sourdine.
Pendant le repos nocturne, il est interdit de jouer d'un instrument. Durant la journée, on ne jouera pas d'un instrument pendant plus de deux heures.
En cas de fête lors d’un événement particulier, toutes les autres locataires doivent être averties suffisamment tôt.

3 Sécurité

En-dehors des heures d'ouverture de la garderie, les portes d'entrée seront toujours fermées à clé (heures d'ouverture de la garderie : lundi à vendredi de 06h30 à 18h15).
Le stockage de substances facilement inflammables ainsi que de celles qui occasionnent des odeurs est interdit dans tous les locaux.

4 Ascenseur

L'ascenseur peut être utilisé pendant les heures d'ouverture de la garderie. En-dehors de celles-ci, il est fermé à clé. Pour leur propre sécurité, les enfants de moins de 7 ans ne peuvent utiliser l'ascenseur qu'en présence d'un adulte.

5 Garderie

Il est interdit de séjourner à l'étage de la garderie.
Les enfants des locataires ne peuvent utiliser le jardin et les jeux que sous surveillance. On prendra soin des jeux et on rangera le jardin, resp. la place de jeux avant de s'en aller.
De 16h00 à 18h00, l'utilisation du jardin est interdit, parce qu'il est réservé aux enfants de la garderie.
Les locaux et installations du rez-de-chaussée sont exclusivement réservés aux enfants de la garderie. Les poussettes, grills, bancs pour les fêtes, entre autres, ne peuvent être utilisés que d'entente avec la direction.

6 Nettoyage du studio et des locaux communs

La locataire prend soin de son studio en respectant le matériel. On veillera à la propreté de la maison et des alentours.
Les ordures ménagères ne peuvent être éliminées que dans les conteneurs prévus à cet effet et munies de la vignette adéquate. On veillera à séparer les différentes sortes de déchets. Les déchets spéciaux tout comme les déchets encombrants n'ont pas leur place dans le conteneur et doivent être éliminés séparément.

Tous les locaux communs doivent être soigneusement rangée et nettoyés après usage.
- Cuisine, salon
Il est interdit de manger dans la cuisine.
- Buanderie
La buanderie, y compris les appareils (lave-linge, sèche-linge), doivent être traités avec

soin. Après la lessive, les appareils et la buanderie seront nettoyés et rangés. Il est interdit de sécher du linge dans les couloirs.

- Local de nettoyage

On prendra soin des appareils tels que l'aspirateur. Après leur usage, ils seront rangés correctement.

7 Assurance

En cas de perte de la clé du studio, la serrure et l'ensemble des clés seront remplacés aux frais de la locataire. Seule la Fondation pour femmes et enfants Bienne est autorisée à faire effectuer ces travaux.

La locataire est responsable des dégâts qui découlent d'une utilisation inadaptée dans la maison et au jardin.

8 Véhicules et jouets d'enfants

Il est interdit de déposer des véhicules motorisés au jardin. Il est interdit d'y laver les voitures et les motos et d'y effectuer des réparations ou le changement d'huile.

Le dépôt de bicyclettes et de jeux d'enfants n'est fondamentalement autorisé qu'aux endroits prévus à cet effet.

9 Animaux domestiques

Il est interdit de détenir des animaux domestiques sans l'autorisation écrite de la direction.

10 Modifications de la chose louée

Toutes les rénovations, resp. modifications de l'objet loué nécessitent une approbation écrite de la direction.

Valable dès septembre 2013